



Habitat, achats, travaux... la Cadal vous aide !

La Caisse départementale d'aide au logement, créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- Accession à la propriété
- Construction
- Acquisition d'un bien neuf ou ancien
- Rachat de soulté
- Travaux d'agrandissement, d'amélioration, de rénovation, d'adaptation, de réhabilitation
- Travaux de copropriété

Certaines conditions sont requises pour bénéficier de ces prêts :

- l'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et constituer la résidence principale et personnelle du demandeur
- le barème de ressources CADAL s'applique (tableau au verso)

Montant des prêts

CONSTRUCTION ET ACQUISITION :
Prêts de 10 000 €

AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATION :
Prêts jusqu'à 10 000 €
en fonction du coût des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge après les subventions, les aides, l'éco-prêt à taux 0 %, les prêts 1 %, etc.

Taux d'intérêt

CONSTRUCTION ET ACQUISITION 2 %

AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATION 2,5 %

Durée de remboursement

3, 5, 7, OU 10 ANS
suivant la nature du projet



*Priorité aux travaux d'isolation,
d'économie d'énergie,
d'énergies renouvelables*



BARÈME DES RESSOURCES

Composition du foyer	Plafond de ressources annuelles	Montant maximum du prêt
1 personne	35 088 €	10 000 €
2 personnes	52 440 €	
3 personnes	63 036 €	
4 personnes	75 507 €	
5 personnes	89 385 €	
6 personnes	100 587 €	
Par personne et +	11 208 €	

Caisse départementale d'aide au logement

COORDONNÉES :

01 60 65 94 88 - 01 64 87 95 07 | contact@cadal77.fr
<http://cadal77.wixsite.com/cadal77>

ADRESSE POSTALE

CADAL
Hôtel du Département
CS 50377 | 77010 Melun cedex

BUREAUX

3, rue Paul Cézanne
La Rochette
77000 Melun